

DIRECTION DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
CHARGE DE LA DEFENSE

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964.
- VU le Décret n° 33/PR. du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement.
- VU le Décret n° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.
- VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées du Dahomey.
- VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale.
- VU la Loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne.
- VU le Décret n° 288/PC/DGN du 14 Décembre 1964, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale.
- SUR proposition du Général Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes.

- D E C R E T -

ARTICLE 1er: Le Lieutenant JOHNSON, Ferdinand, Directeur de la Gendarmerie Nationale de la République du Dahomey, est inscrit au tableau d'avancement et nommé, à titre exceptionnel, au grade de Capitaine de Gendarmerie.

ARTICLE 2 : Le présent Décret, qui a effet à compter du 1er Janvier 1965, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 15 JANVIER 1965

pour Le Ministre des Finances,  
des Affaires Economiques  
et du Plan absent,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre de la Justice, chargé de l'intérim :

A. ADANDE

AMPLIATIONS:

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - Présidence République..4 | - Cabinet Militaire.....2  |
| - Présidence du Conseil..6 | - Secrétariat Gal.Gouver.4 |
| - EM.F.A.D.....4           | - Trésor + DI.....4        |
| - Direction Gendarmerie..4 | - DGE-DC-CF-DB .....8      |
| - Ministères.....8         | - S.F.....1                |
| - Ministère des Finances.2 | - Intéressé.....2          |
| - Direction Aff. Int.....2 | - DSFA + JORD.....2        |